

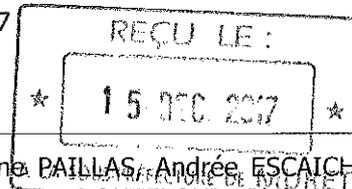
COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 3
Absents : 7
Votants : 22
Pour : 20
Abstentions : 2

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 07 décembre 2017



PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Jennifer DURAND, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Magali GRANDSIMON

N° 4473

OBJET :

**Autorisation de
recrutement d'agents
contractuels sur des
emplois non
permanent**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;

Vu l'avis du CT en date du 6 décembre 2017 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité *et/ou* faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité *et/ou* faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants :

- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 20 h
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 16 h
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TNC : 25 h
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à TC : 35 h

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

	<ul style="list-style-type: none">• Inscrit les crédits budgétaires nécessaires• Dit que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° 4408 du 19 décembre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2018, <p>Monsieur le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 DEC. 2017</p> <p>Affiché le : 15 DEC. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 14 décembre 2017</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 